

## RESOLUTION

sur le programme et la stratégie du Syndicat en 1996 (ci-joints)

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle (première session) le 31 janvier 1996,

**PREOCCUPE** par la dégradation de la situation financière du Bureau et ses graves conséquences sur la sécurité de l'emploi pour le personnel et pour l'existence et l'avenir de l'OIT,

**CONVAINCU** de la nécessité de tout mettre en oeuvre pour sauvegarder l'existence de notre Organisation et déterminé à défendre et à préserver l'emploi du personnel,

**AYANT PRIS CONNAISSANCE** de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le régime commun qui reflète et traduit un mépris pour l'ensemble du personnel du système des Nations Unies,

**AYANT DISCUTE** le programme d'action et la stratégie future du Syndicat,

**DONNE MANDAT** au Comité du Syndicat pour:

- a) exiger, en consultation avec le Syndicat du personnel, que l'Administration mette en place une politique du personnel transparente et cohérente dans le cadre des mesures entreprises pour faire face à la situation financière;
- b) presser le Conseil d'administration de prendre les mesures nécessaires pour trouver une solution durable à la crise actuelle qui protégera l'emploi du personnel, en particulier en ce qui concerne les cessations de service abusives et les contrats précaires, et qui sauvegardera l'existence et l'avenir même de l'OIT en tant que principale institution sociale internationale;
- c) renforcer les contacts au sein du système commun des Nations Unies, et en particulier avec d'autres syndicats et associations du personnel, en vue de prendre des initiatives conjointes et fermes pour résister aux attaques répétées et inacceptables de la CFPI et de l'Assemblée générale des Nations Unies contre les droits et les intérêts du personnel;
- d) prendre toutes les mesures et initiatives nécessaires et appropriées pour parvenir aux objectifs fixés;

**CHARGE** le Comité de faire savoir au Conseil d'administration du BIT, lors de sa 265e session en mars 1996, toutes les préoccupations du personnel, et d'entreprendre toute action qu'il jugera nécessaire, y compris la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire pour étudier la situation.

# Programme et stratégie du Syndicat du personnel du BIT pour 1996

On trouvera ci-dessous le programme et la stratégie du Syndicat du personnel pour 1996 tels qu'adoptés par l'Assemblée générale annuelle (première session) du 31 janvier 1996.

Objectif	Action
● <b>Sécurité de l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Dans le cadre d'un groupe de travail dynamique relevant de la Commission administrative, presser l'Administration de fournir des informations complètes et suivies sur la situation financière et, sur cette base, hâter l'adoption d'une politique du personnel intégrée, telle qu'elle est évoquée dans le document du Syndicat sur la situation financière paru en 1995</li><li>● Insister pour qu'il soit tiré le meilleur parti des ressources humaines existantes, pour que le recrutement extérieur soit limité au strict minimum et que les règles et procédures en vigueur à cet égard soient appliquées</li><li>● Préconiser une politique active en matière de réaffectations, et notamment des mesures adéquates dans le domaine de la formation</li><li>● Œuvrer en collaboration étroite avec les membres du personnel qui sont menacés afin d'assurer à tous un traitement équitable</li><li>● Appuyer la politique des départs volontaires, en tenant compte de la situation exceptionnelle au Bureau</li></ul>
● <b>Egalité de traitement et de égalité des perspectives de carrière pour tous</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Insister sur un retour à la durée normale des contrats de durée déterminée</li><li>● Insister pour que la politique en matière de contrats soit appliquée rigoureusement à tous les membres du personnel dans la même situation</li><li>● Exiger la relance des procédures de titularisation et de reclassement</li><li>● Promouvoir les possibilités de formation afin de renforcer les ressources humaines existantes et d'améliorer leurs perspectives de carrière</li></ul>

---

● **Le droit à la négociation collective**

- Donner suite au document sur la position du Syndicat en la matière rédigé en 1995, accroître les pressions selon les instructions du Conseil d'administration données au Directeur général
- Renforcer les contacts avec les membres du Conseil d'administration et de la Conférence et notamment avec le groupe des travailleurs
- Continuer d'insister sur ce droit à chacune des rencontres avec l'Administration à quelque niveau que ce soit, en rappelant tous les moyens dont le Syndicat dispose sur le plan juridique
- Faire campagne en faveur de la pleine activité et du fonctionnement effectif de tous les organes paritaires et consultatifs et de l'application de leurs décisions

---

● **Action renforcée du Syndicat au BIT**

- Campagne d'adhésion massive et soutenue pour renforcer le Comité du Syndicat
- Renforcer l'action des délégués de service (siège-terrain)
- Achever la révision des Statuts du Syndicat
- Renforcer l'appui réciproque entre le personnel du siège et le personnel du terrain
- Donner la plus grande importance à la sécurité du personnel du terrain

---

● **Action renforcée du Syndicat à l'échelon international**

- Lutter contre les menaces actuelles sur les pensions
  - Lutter pour un retour à une méthodologie équitable concernant les salaires des services généraux
  - Défendre l'ajustement de poste contre les attaques actuelles
  - Insister sur une application correcte du principe Noblemaire
  - Continuer d'oeuvrer à une réforme de la FICSA en vue d'un éventuel retour
  - Maintenir des relations étroites et poursuivre une action concertée avec les structures et représentations du personnel des autres organisations
  - Poursuivre les efforts en vue de promouvoir les intérêts du personnel dans le cadre du système commun
-